

# **GUIDE DE L'EVALUATION THEORIQUE D'ENTREE EN STAGE D'INSTRUCTEUR DE PILOTE DE PLANEUR**

## **ITP**

- ❖ Préambule
- ❖ Conditions d'admission
- ❖ Evaluation théorique :
  - Forme du questionnaire
  - Programme
  - Documentation
  - Déroulement de l'épreuve et résultats

# CONDITIONS D'ADMISSION EN STAGE ITP AU CNVV

Pour être admis en stage « ITP » au CNVV, les candidats doivent :

- ❖ Etre âgés de 18 ans révolus,
- ❖ Etre titulaires d'une licence de pilote de planeur en cours de validité,
- ❖ Avoir effectué au moins 300 heures de vol comme commandant de bord planeur, dont 30 heures de vol comme commandant de bord dans les douze mois précédant l'entrée en stage. Une attestation d'heures de vol doit être fournie,
- ❖ Avoir satisfait à l'évaluation théorique et pratique telle que définie ci-après,
- ❖ Attester d'une expérience totale de vol sur la campagne de 1000 km ou de l'épreuve de 300 km but fixé.

## EVALUATION THEORIQUE

L'évaluation théorique a pour but de vérifier que le candidat possède les compétences nécessaires pour aborder le stage « ITP » dans les meilleures conditions, en vérifiant notamment son niveau de connaissances et la qualité de son expression afin de pratiquer la pédagogie au sol et en vol. En outre, l'assurance que le stagiaire possède un bon niveau théorique permet de limiter, pendant le stage, les apports formels de connaissance et d'exclure la nécessité d'organiser des examens. Le stagiaire est ainsi libéré d'une pression préjudiciable à sa disponibilité et l'essentiel de la formation peut être orienté sur la pédagogie et les divers aspects de la fonction d'instructeur.

### Forme du questionnaire :

L'évaluation théorique se présente sous la forme d'un questionnaire comportant de 30 à 50 questions ouvertes, extraites d'une banque de 300 questions. L'évaluation porte sur 12 matières pour un total de 100 points :

- |   |              |
|---|--------------|
| ❖ Aérodynamique et Mécanique du vol                               | (20 points)  |
| ❖ Technique et analyse du pilotage                                | (15 points)  |
| ❖ Connaissances générales et jugement                             | (10 points)  |
| ❖ Circulation aérienne et réglementation                          | (10 points)  |
| ❖ Météorologie  | (10 points)  |
| ❖ Bases théoriques du vol à voile                                 | ( 5 points)  |
| ❖ Aérotechnique : domaine de vol, instruments de bord, altimétrie | (15 points)  |
| ❖ Orientation et navigation                                       | ( 5 points)  |
| ❖ Réglementation personnel navigant                               | ( 5 points)  |
| ❖ Réglementation du matériel                                      | ( 5 points). |

La valeur de chaque question est clairement exprimée. Certaines questions peuvent n'apporter aucun point si la réponse est correcte et en retrancher si elle est fautive ou incomplète. Les réponses sont à formuler sur le questionnaire lui-même, parfois sur une annexe qui doit être rendue. Le candidat doit apporter des réponses claires, précises et concises, parfois améliorées d'un croquis, qui montrent à la fois ses connaissances et sa capacité à s'exprimer en tant que futur instructeur.

### Programme

Le programme de l'évaluation couvre l'ensemble du programme théorique du brevet de pilote de planeur. La plupart des réponses aux questions sont contenues dans le «Manuel du Pilote Vol à Voile », dit «livre bleu », dernière édition. Des compléments sont à prendre dans le livre « Mécanique du vol des planeurs ».

Certaines questions relèvent des connaissances générales ou des capacités de jugement du pilote.

En complément de ce manuel, le CNVV diffuse des ouvrages, édités par le SEFA, utiles au futur instructeur :

- ❖ « Bases théoriques du vol sur la campagne »
- ❖ « Cours météo programmé »
- ❖ « Réglementation du personnel navigant »

- ❖ « Domaine de vol des planeurs »
- ❖ « Instruments de base des planeurs »
- ❖ « Instruments modernes des planeurs »
- ❖ « Chargement et centrage des planeurs »
- ❖ « Mécanique du vol des planeurs ».

Cette documentation peut être commandée auprès du CNVV. Certains de ces documents sont fournis en stage préparatoire « PTP ».

### **Durée de l'épreuve**

L'évaluation théorique dure 3 heures.

### **Centre d'examen**

L'évaluation théorique peut être passée lors des sessions organisées par les organismes suivants :

- Districts Aéronautiques ou Directions de l'Aviation civile (DAC),
- CNVV de Saint-Auban à l'occasion des stages préparatoires « PTP ».

### **Correction**

La correction est effectuée sur la foi d'un corrigé type, suivie d'une contre-correction si nécessaire. Les correcteurs sont les instructeurs du CNVV, les contre-correcteurs sont le chef de la Division « Formation des Cadres » ou un formateur d'instructeurs de son choix.

### **Résultats**

Le candidat est déclaré reçu à l'évaluation s'il obtient au moins 75 points sur 100. Toutefois, une note inférieure à 12 points en Aérodynamique et Mécanique du vol, à 6 en Circulation Aérienne ou à 9 en Technique du Pilotage, est éliminatoire.

En cas d'échec, le nombre de présentations à l'évaluation n'est pas limité. Toutefois, les délais à respecter entre chaque présentation sont les suivants :

- ❖ 2 mois entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>ème</sup> présentation,
- ❖ 4 mois entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> présentation,
- ❖ 1 an entre les suivantes.

### **Attestation et validité**

La réussite à l'évaluation théorique entraîne la délivrance d'une attestation valable 2 ans à compter de la date de l'épreuve.

## CONSEILS ET AVERTISSEMENTS AUX CANDIDATS

- ❖ Vous disposez de **3 heures**.
- ❖ Les questions sont classées par matière. Un nombre de points, de 1 à 10, est attribué à chaque question. Certaines questions SIGNALEES ne vous attribuent aucun point positif si vous y répondez correctement, mais vous attribuent des points négatifs si vous y répondez incorrectement ou pas du tout. Au total, vous devez obtenir un minimum de 75 points sur 100.
- ❖ De plus, un total inférieur à 12 en Aérodynamique et Mécanique du Vol, inférieur à 6 en Circulation Aérienne ou inférieur à 9 en Technique de Pilotage, est considéré comme éliminatoire.
- ❖ Il est possible que certaines questions paraissent très semblables (distribution aléatoire à l'intérieur d'une banque de données) ; répondez à chacune indépendamment de l'autre !
- ❖ Répondez aux questions qui vous sont proposées dans l'espace réservé à cet effet. Si vous le trouvez insuffisant, complétez votre réponse au dos de la feuille sans omettre de le signaler.
- ❖ Ecrivez le plus lisiblement possible. Vous avez, si votre niveau de connaissances est suffisant, largement le temps de répondre. Nous attendons de vous des réponses claires, précises et concises, parfois améliorées d'un croquis, qui montrent à la fois vos connaissances et votre capacité à vous exprimer en tant que futur instructeur.
- ❖ Il est de votre intérêt d'utiliser de la couleur sur les schémas.
- ❖ L'usage d'une calculette est autorisé.
- ❖ Certaines questions font appel à des annexes jointes en fin de questionnaire ou remises à part par le surveillant de salle ; soyez attentifs. Rendez les annexes avec votre copie.
- ❖ Il est, **FORMELLEMENT INTERDIT**, sous peine des sanctions prévues ci-après, de :
  1. Reproduire ou conserver par devers soi tout ou partie des documents remis pour l'épreuve (questionnaire, feuille de réponses ou documentation annexe) ;
  2. Communiquer à une tierce personne tout ou partie de ces documents ou leur copie ;
  3. Communiquer avec un ou plusieurs candidats pendant la durée de l'épreuve ;
  4. Faire usage de tout autre document que ceux prévus, sans autorisation expresse d'un responsable de surveillance ;
  5. Participer ou couvrir involontairement tout acte frauduleux visé ci-dessus.
- ❖ Les sanctions réglementaires prévues pour réprimer les fraudes en cours d'examen sont les suivantes :
  1. Exclusion de la session d'examen en cours ;
  2. Interdiction de se présenter à une session ultérieure pendant une durée de deux ans.

**Bon travail !**

*NB – Le délai pour se représenter en cas d'échec est de 2 mois après la première présentation, 4 mois après la deuxième et 1 an ensuite.*